

SEANCE DU 17 MAI 2017**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-sept et le dix-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège, DUC Catherine, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, PILLON Yannick, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Etaient excusés : ALMODOVAR Eric, ARNAUD Catherine, DUBOIS Sandrine

Etaient absentes : GADIOLLET Virginie,

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 10 Votants : 10

Date de la convocation : 11 mai 2017

Monsieur Jean-François RAVET est nommé secrétaire de séance

1. Décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'écriture de cession relative au vol de la remorque ne doit pas apparaître dans le budget, il convient donc de la supprimer et de rééquilibrer la section de fonctionnement de la façon suivante :

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Montant initial de la section	449 099.92 €	449 099.92 €
Comptes et montants débités	Compte 675 : 1 470.83 €	Compte 775 : 600 €
Compte crédité	Chapitre 022 (dépenses imprévues) : 870.83 € Total chapitre 022 : 6 456.79 €	0 €
Montant de la section après mouvement	448 499.92 €	448 499.92 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de modifier le budget tel que ci-dessus

2. Approbation du plan de financement définitif de la rénovation de la salle de motricité/garderie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département de l'Ain a validé l'octroi d'une subvention pour la commune pour la rénovation de la salle de motricité/garderie au titre de la dotation territoriale. Il convient de valider par délibération les éléments suivants :

- Coût prévisionnel réajusté : 107 519 euros HT
- Montant de la subvention départementale pré-réservée : 20 220 euros
- Autre financeur :
 - o Subvention de l'Etat FSIL (45% limite montant subventionné : 132 000 € HT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VALIDE le plan de financement définitif des travaux de rénovation de la salle de motricité-garderie.

3. Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du mois de mars, les élus avaient souhaité reporter la question de l'adhésion en attendant d'obtenir plus de précisions sur les points suivants :

- **Reconduction pour 2017 du conseil en énergie partagée** : en 2016, l'association Hélianthe avait signé avec la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse, une nouvelle convention qui permettait la poursuite du conseil en énergie partagée pour les communes membres pour l'année 2017.
- **Adhésion de l'agglomération** : l'agglomération a décidé, pour cette année, d'adhérer à l'ALEC (ex Hélianthe) pour son propre compte uniquement.
- **Apports de l'adhésion à l'ALEC** : actuellement l'adhésion à l'ALEC permet principalement, à l'association de bénéficier de fonds pour développer des actions en matière d'économie d'énergie à destination, notamment, des habitants (ex : création de la plateforme « mon cap énergie »). Pour l'instant, il n'y a pas encore d'actions réservées aux membres car l'association est récente mais elle envisage, à l'avenir, de leurs créer des services spécifiques.

Ainsi, dans la mesure où la commune bénéficie encore pour 2017, du conseil en énergie partagée, les élus se sont positionnés contre l'adhésion à l'ALEC avec 9 voix pour et 1 voix contre (Madame Stéphanie PELUS).

4. Fermeture de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mr et Mme CURT, boulangers de Saint-Martin-le-Châtel lui avaient annoncé leur départ en retraite et donc la fermeture de leur commerce à compter du 30 juin 2017.

La boulangerie est le seul commerce de la commune, il permet de maintenir un lien social entre les habitants et de proposer en plus de l'activité de boulangerie, une activité d'épicerie.

La fermeture de ce commerce, sans repreneur annoncé, est préoccupante.

Monsieur le Maire ajoute qu'une étude avait été réalisée début 2015, par le syndicat mixte spécialisé dans l'aménagement Cap3B, en prévision de la fermeture de ce commerce. Elle analysait, notamment, l'hypothèse d'un possible rachat par la commune avec une mise en gérance de la boulangerie. Monsieur le Maire rappelle les conclusions de l'étude qui faisait état d'un très lourd investissement pour la commune (environ 280 000 euros) et pour le gérant (environ 150 000 euros). De plus, l'activité ne serait pas rentable en raison du faible passage dans le centre village et de l'importante offre de produits alimentaires et de boulangerie dans les communes les plus proches de Saint-Martin-le-Châtel.

Ainsi, les élus proposent de réfléchir à d'autres alternatives telles que le commerce ambulancier, ou encore le dépôt de pain par le biais de distributeur.

5. Déclaration d'intention d'aliéner

Lorsque la vente d'un bien situé en zone urbaine (zone d'exercice du droit de préemption) a lieu sur la commune, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) est envoyée en mairie par le notaire chargé de la vente. Le conseil municipal doit se positionner sur la décision de préempter ou non le bien. La décision de préemption est encadrée précisément et ne peut intervenir en dehors d'un projet précis d'intérêt public. Une DIA a été reçue en mairie, concernant un terrain à vendre à Curlin. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

6. Comptes rendus des commissions et des réunions

- Commission urbanisme (Rapporteur : Yannick SIMONIN)

Afin de finaliser l'étude, Monsieur SIMONIN informe le conseil municipal que la mairie est en attente du choix définitif des propriétaires concernés par l'étude sur la question d'intégrer ou non le projet d'aménagement. Une réponse doit être donnée rapidement.

En parallèle, un courrier sera envoyé au siège de l'entreprise MAUGIN, repreneur de l'usine MAB afin d'obtenir leur accord pour l'achat d'une parcelle de terrain concerné par le périmètre de l'étude.

7. Questions et informations diverses

- Procédure de reprise des concessions en état d'abandon (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que vendredi 12 mai, le bureau d'études ELABOR ainsi que les familles concernées par la procédure se sont rendus au cimetière afin de dresser un dernier procès-verbal sur la remise en état ou l'abandon des sépultures concernées par la procédure.

A la suite de cette réunion, une nouvelle liste des sépultures abandonnées est dressée.

Les familles ont encore 1 mois pour remettre en état si elles souhaitent conserver leur sépulture.

A la suite de ce délai d'un mois, le conseil municipal prendra une délibération pour établir la liste des concessions abandonnées et autorisera le Maire à prendre un arrêté de reprise définitive. C'est à ce moment que le conseil pourra décider de conserver certaines sépultures qui ont un intérêt patrimonial et donc les entretenir.

Et enfin, le Maire adoptera un arrêté de reprise définitive des concessions.

La procédure engage juridiquement la commune à exhumer les restes post-mortem des sépultures donc il est nécessaire d'exhumer les défunts.

Ils pourront ensuite soit être incinérés soit être déposés dans l'ossuaire (dans un reliquaire classique ou un reliquaire souple).

- Rénovation de la salle des fêtes (Rapporteur : Yannick SIMONIN)

Monsieur SIMONIN, responsable de la commission bâtiment, propose la réunion de la commission bâtiment afin de débiter une réflexion sur la rénovation de la salle des fêtes.

- ***Cheminement piéton (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)***

Monsieur JACQUET informe le conseil qu'un rendez-vous est prévu avec une entreprise de travaux publics pour l'établissement d'un nouveau devis, dans le cadre de la création d'un cheminement piéton entre le centre du village et le hameau de la Chapelle.

- ***Accueil des gens du voyage (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)***

Monsieur le Maire informe le conseil que la compétence de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage a été reprise par la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. Ainsi, les gens du voyage ne peuvent s'installer en dehors des deux aires de passage et des deux aires d'accueil prévues à cet effet. En cas d'installation sur le territoire de la commune, la mairie doit contacter le service d'accueil des gens du voyage de l'agglomération qui dirigera les personnes installées sur une des aires.

- ***Soirée d'accueil des nouveaux habitants (Rapporteur : Catherine DUC)***

Madame Catherine DUC rappelle au conseil municipal la date de la soirée d'accueil des nouveaux habitants qui aura lieu le 9 juin à 19h30 à la salle des fêtes de Saint-Martin-le-Châtel. L'ensemble des associations, ainsi que quarante-deux familles ont été invitées.

- ***Inauguration de l'aire de rencontre et de loisirs (Rapporteur : Catherine DUC)***

Madame Catherine DUC rappelle que l'inauguration de l'aire de rencontre et de loisirs ainsi que de la salle de motricité aura lieu le samedi 24 juin à 11h.

L'ensemble des financeurs ainsi que les habitants sont invités à y assister.

- ***Contribution des communes à la compétence électronique du SIEA (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)***

Suite à la dernière AG du SIEA, les membres du SIEA ont voté le versement, par les communes, d'une contribution spéciale pour le financement de la compétence électronique (déploiement de la fibre optique). Cette contribution est, en principe, prévue seulement pour l'année 2017 et s'élève pour la commune à 2 603.06 euros.

- ***Achat d'un vidéoprojecteur (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)***

Monsieur le Maire rappelle au conseil, qu'il était prévu dans le budget de doter la mairie d'un nouveau vidéoprojecteur et propose l'achat d'un vidéoprojecteur CASIO pour un montant de 540 euros. Il a pour particularité de ne pas être équipé de lampe mais de leds et de laser. Le vidéoprojecteur a été prêté durant une semaine par l'entreprise CASIO afin qu'il soit essayé.

- ***Emplois saisonniers (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)***

Dans le cadre du recrutement de deux agents saisonniers pour les mois de juillet et août. Aucune candidature n'a été déposée pour l'instant. La mairie prendra contact avec l'agglomération et les communes alentours afin de connaître les jeunes qui n'ont pas été retenus dans ces structures.

- **Ad'AP – boucle à induction magnétique** (Rapporteur : Jean-François RAVET)

Monsieur Jean-François RAVET rappelle aux élus que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), une boucle à induction magnétique pour personnes malentendantes doit être installée. Cependant, cette technologie questionnait les élus. Monsieur RAVET informe le conseil qu'il a pris contact avec un audioprothésiste afin de l'interroger sur l'utilité de ce dispositif.

Celui-ci lui a expliqué que cette boucle à induction magnétique est une technologie qui n'est plus d'actualité et nécessite un paramétrage de l'appareillage des personnes malentendantes qui n'est pas systématique donc elle n'a que peu d'intérêt. A la place, il propose l'achat d'un amplificateur de type hygiaphone qui est beaucoup plus adapté et beaucoup moins cher (environ 160 euros).

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 17 MAI 2017

Eric ALMODOVAR	Excusé	Virginie GADIOLLET	Absente
Catherine ARNAUD	Excusée	Jean-Luc JACQUET	
Christine BELHACHEMI		Stéphanie PELUS	
Pierre-Yves BERNARD		Yannick PILLON	
Nadège BERTHAUD		Jean-François RAVET	
Sandrine DUBOIS	Excusée	Yannick SIMONIN	
Catherine DUC		Corinne VIVIER	